



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1068 – GOLDEN MET-M
dossier lié : AMM n° 2080123

Maisons-Alfort, le 14 septembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation
phytopharmaceutique GOLDEN MET-M® résultant d'une importation parallèle**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 7 aout 2009 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par GOLDENGRASS LIMITED de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation phytopharmaceutique GOLDEN MET-M®, résultant d'une importation parallèle en provenance du Royaume-Uni.

Considérant les articles R.253-52 à R.253-55 du Code Rural établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, SAVVY®, bénéficie au Royaume-Uni de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 14266, dont le titulaire est ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LTD ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence DEFT®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 2080123, dont le titulaire est ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LTD ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Afssa estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation SAVVY® a la même origine que celle de la préparation de référence DEFT® et que les compositions intégrales de la préparation SAVVY® et de la préparation de référence DEFT® peuvent être considérées comme identiques.

En conséquence, l'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GOLDEN MET-M® présentée par GOLDENGRASS LIMITED, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence DEFT®.

Marc MORTUREUX